



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 01-CC/2017/CCDS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVANES

Séance du 09 février 2017

Date de convocation : 02 février 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLLOT, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Edgard CHOCHO, Françoise FREDOC, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Wansy JEAN-FORT, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Justine SAIBOU, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Vanessa BOIS-BLANC-CHASE à Didier BRIOLIN
Sylvio BOCAGE à Emilie VENTURA-CLET
Delphine DARRIGADE à François RINGUET
Annick LEVEILLE ARON à Jean-Claude HORTH
Jean-Claude MADELEINE à René-Serge HORTH
Myriam MARIN à Pierre Ho-WEN-SZE

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Daniel MANGAL, Annie ROBINSON, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Enrico WILLIAM**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Le débat d'orientation budgétaire (DOB), prévu à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des effectifs.

En vertu des articles D 5211-18-1 et de l'article D. 2312-3 du CGCT qui étendent aux EPCI, les obligations imposés aux communes, le contenu du DOB est défini par l'article D. 2312-3 du CGCT qui stipule que :

« A.- Le rapport Contient les informations suivantes :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« B.- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

« 1° A la structure des effectifs ;

« 2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

« 3° A la durée effective du travail dans la commune.

« Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

« Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

« C.-Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

Le ROB permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Aujourd'hui, le souhait de l'équipe communautaire est d'assurer les missions confiées à la CCDS pour améliorer la qualité de vie des habitants du territoire des savanes à travers notre politique d'ordre économique, environnementale, sociale et de l'aménagement. La compétence tourisme s'ajoute à nos missions depuis le 01/01/2017 et nous permettra de déployer des actions d'animation et de promotion à l'échelon intercommunal.

Le ROB exposera tout d'abord le contexte qui présidera à l'élaboration du budget 2 017, puis relatera, à travers une rétrospective, la situation financière de l'établissement depuis 2 012. Conformément aux nouvelles obligations réglementaires, il présentera la situation de l'endettement et du personnel et proposera, enfin, les orientations pour la construction du budget 2 017 dans le périmètre des missions confiées à notre EPCI.

I – LE CONTEXTE

A – Le contexte national

Le projet de loi de finances pour 2 017 s'inscrit dans un contexte national financier et économique difficile et les collectivités territoriales vont devoir poursuivre leur contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Selon les projections macroéconomiques de la banque de France (synthèse décembre 2016), la croissance économique devrait marquer le pas en France ; en effet, « la croissance du PIB atteindrait en moyenne annuelle 1,3 % en 2017 ... , après près de 1,3 % en 2016 et s'élèverait ensuite à 1,4 % en 2018, puis à 1,5 % en 2019... Après un niveau faible en 2016, à 0,3 % en moyenne annuelle, l'inflation se redresserait progressivement, à 1,2 % en 2017, 1,4 % en 2018 et 1,5 % en 2019 ». « Après s'être établi à - 3,5 % du PIB en 2015, le solde public nominal atteindrait - 3,3 % du PIB en 2016, puis - 3,1 % en 2017, sans descendre, donc, sous le seuil des 3 % de déficit. » « Un environnement macroéconomique moins porteur en 2017, avec notamment une plus faible croissance de la demande intérieure, contribue également à cette amélioration moindre des finances publiques. »

Aussi, depuis quelques années, les budgets sont élaborés dans un contexte particulièrement contraint ; le projet de loi de finances 2017 prévoit en effet :

Dotations de l'Etat

- les dotations de base et dotation superficielle par habitant servies par l'Etat sont gelées en valeur 2010,
- Baisse des dotations de l'Etat pour la quatrième année consécutive au titre de la contribution au redressement des finances publiques (-2,63 Mds€),
- Montant de la DGF fixé à 30,9Mds€
- Gel de la montée en charge du FPIC pour 2017 (1 Md€)
- Poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale (DSU/DSR)
- Extension du périmètre des variables d'ajustement à la DCRTP des départements et régions et aux FDPTP
- Suppression de la réforme de la DGF du bloc communal

Fiscalité

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : + 0,4 % en 2017, soit l'inflation constatée sur les 12 derniers mois.
- Transfert aux régions d'une fraction de TVA en 2018
- Versement en 2017 d'un acompte (50 %) de la TASCOM due au titre de 2018 pour les établissements redevables de la TASCOM majorée
- Possibilité de moduler la surtaxe sur les résidences secondaires entre 5 % et 60 % (contre un taux unique de 20 % auparavant)
- Assouplissement des modalités de détermination et de révision des AC
- Possibilité de délibérer contre l'instauration d'exonérations et abattements de taxe foncière en faveur des bailleurs sociaux, pour les collectivités comptant au moins 25 % de logements sociaux

Soutien à l'investissement local

- Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) est porté à 1,2Md€ en 2017
- Les seuils d'éligibilité de la DETR sont rehaussés pour faire suite à la nouvelle carte intercommunale et la pondération des critères de répartition des enveloppes départementales est modifiée
- La possibilité de cumuler le FSIL avec d'autres subventions est inscrite

Mesures exceptionnelles

- Mise en place de deux fonds de soutien pour les départements : un de 50M€ et un autre de 200M€

Transferts de compétences

-A compter du 01/01/2017 (loi Notre), transfert obligatoire des communes aux EPCI, de la partie administrative de la compétence « tourisme » (accueil/information, Coordination des socio-professionnels et des partenaires, observatoire, communication, promotion, marque territoriale, politique touristique).

Projet de Loi sur l'égalité réelle des outre-mers

Un amendement introduit par le Sénat, prévoit la rétrocession aux communes de Guyane d'ici 2020, des 27 M€ d'octroi de mer actuellement versés à la Collectivité Territoriale de Guyane, en contrepartie d'une DGF.

B – Le contexte local

Au niveau local, l'exercice est marqué par :

- L'évolution démographique : au 01/01/2017 (recensement 2014), la Guyane compte officiellement 252 338 habitants contre 244 118 habitants en 2015 (recensement 2013) soit une progression de 3,37 % de nature à réduire l'impact des effets de la contribution au redressement des finances publiques sur la DGF des collectivités de Guyane ; La croissance démographique est tirée par l'Ouest de la Guyane tandis que le territoire des savanes perd des habitants comme suit¹ :

	2 014	2 009	%
CCOG	87 849	70 455	24,69%
CCDS	30 902	31 232	-1,06%
CACL	126 761	116 124	9,16%
CCEG	6 826	6 658	2,52%
Total	252 338	224 469	12,42%

L'évolution de la population des communes membres ressort ainsi :

	2 014	2 009	%
Iracoubo	1 931	2 008	-3,83%
Kourou	25 868	25 514	1,39%
Sinnamary	2 984	3 196	-6,63%
Saint-Elie	119	514	-76,85%
Total	30 902	31 232	-1,06%

- Les mesures de la loi de finances rectificatives 2017 :
 - o La possibilité octroyée de dé plafonner l'octroi de mer régional de 2,5% à 5%,
 - o L'octroi de 14 M€ à la CTG au titre du soutien aux départements en difficulté (mesures destinées à financer les dépenses de RSA)

Ces mesures auxquels s'ajoutent la mise en œuvre du programme d'investissement de la CTG, de même que la mise en chantier des programmes de logements suite à l'allègement des mesures de défiscalisation, sont de nature à favoriser la reprise de l'activité économique locale et donc à dynamiser les recettes telles que l'octroi de mer et la taxe sur les carburants.

Pour ce qui concerne la CCDS, le contexte s'annonce morose puisque la croissance importante de la pression fiscale de certaines communes membres devrait conduire à la baisse du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et donc au repli de sa DGF.

II – LA RETROSPECTIVE 2 011 -2 015

A – les recettes

Des recettes nettes² qui ont fortement progressé sur la période 2011-2014 (+93,55%) compte tenu des transferts de compétences (déchets – social). Cependant, au regard de la baisse de la DGF de base, les produits enregistrent un repli en 2015 (-3,22%) comme suit :

¹ Source : Insee, Recensements de la population - exploitations principales.

² Nettes des atténuations de produits (fiscalité collectée par la CCDS et reversée à l'Etat (FNGIR) et aux communes membres (attribution de compensation).

	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015
Produits d'exploitation	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Impôts et taxes (nets du 014)	19 772	-7224,16%	-1 408 589	-198,83%	1 392 050	25,63%	1 748 901	2,60%	1 794 340
Dotations - participations	2 845 256	17,21	3 334 866	-2,15	3 263 211	16,26	3 793 945	-6,90	3 532 297
Produits de gestion courante	0	0,00	0	0,00	1 610	58,61	2 553	1 466,51	39 996
Atténuation de charges	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Recettes réelles de fonctionnement	2 865 028	13,28	1 926 277	34,28	4 656 871	1,83	5 545 399	-1,00	5 366 633
Production immobilisée	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Production stockée	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Recettes de fonctionnement	2 865 028	-32,77%	1 926 277	141,75%	4 656 871	19,08%	5 545 399	-3,22%	5 366 633

Les recettes se ventilent principalement entre la fiscalité directe et les dotations de l'état.

La fiscalité directe se présente comme suit :

Bases fiscales											
	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
Taxe d'habitation (TH)	13 405 000	0,21%	13 433 000	2,93%	13 827 000	4,79%	14 489 000	0,99%	14 633 000	1,07%	14 790 000
Taxe foncier bâti (TFB)	40 200	81641,29%	32 860 000	5,65%	34 715 000	2,19%	35 476 000	1,22%	35 909 000	8,46%	38 946 000
Taxe foncier non bâti (TFNB)	335 500	5,84%	355 100	1,77%	361 400	2,57%	370 700	1,29%	375 500	5,75%	397 100
Cont. Fonc. Des entrep. (CFE)	33 219 000	3,61%	34 417 000	2,72%	35 352 000	1,23%	35 786 000	1,17%	36 205 234	2,39%	37 070 000
Taux d'imposition											
	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
Taux TH	12,28%	0,00%	12,28%	0,00%	12,28%	0,00%	12,28%	0,00%	12,28%	0,00%	12,28%
Taux TFB	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	NS	3,00%
Taux TFNB	3,46%	0,00%	3,46%	0,00%	3,46%	0,00%	3,46%	0,00%	3,46%	0,00%	3,46%
Taux CFE	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%
Produit fiscal											
	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
Taxe d'habitation (TH)	1 646 134	0,21%	1 649 572	2,93%	1 697 956	4,79%	1 779 249	0,99%	1 796 932	1,07%	1 816 212
Taxe foncier bâti (TFB)	0		0		0		0		0		1 168 380
Taxe foncier non bâti (TFNB)	11 608	5,84%	12 286	1,77%	12 504	2,57%	12 826	1,29%	12 992	5,75%	13 740
Cont. Fonc. Des entrep. (CFE)	8 158 586	3,61%	8 452 815	2,72%	8 682 451	1,23%	8 789 042	1,17%	8 892 005	2,39%	9 104 392
Produit fiscal	9 816 329	3,04%	10 114 674	2,75%	10 392 911	1,81%	10 581 117	1,14%	10 701 930	13,09%	12 102 724
IFER	257 411	54,32%	397 244	-35,05%	257 998	2,38%	264 136	1,05%	266 913	1,25%	270 261
TASCOM		#DIV/0!	64 584	3,48%	66 833	8,25%	72 350	-4,30%	69 239	11,15%	76 957
Taxe addit. Fnb	60 415	2,92%	62 180	1,53%	63 129	2,68%	64 822	1,34%	65 688	-0,05%	65 657
CVAE	1 161 998	15,83%	1 345 971	34,49%	1 810 161	-4,98%	1 719 950	-4,63%	1 640 306	32,48%	2 173 004
DCRTP	511 447	0,00%	511 447	-2,86%	496 817	-2,84%	482 699	0,00%	482 699	0,00%	482 699
Allocations compensatrices	57 911	303,16%	233 473	93,72%	452 276	-4,78%	430 642	7,47%	462 809	-57,03%	198 887
Produits TH/TFNB transférés	1 655 028										
Autres produits fiscaux	3 704 210	-29,41%	2 614 899	20,36%	3 147 214	-3,58%	3 034 599	-1,55%	2 987 654	9,37%	3 267 465
Fiscalité totale	13 520 539	-5,85%	12 729 573	6,37%	13 540 125	0,56%	13 615 716	0,54%	13 689 584	12,28%	15 370 189
FNGIR	2 343 506	0,00%	2 343 506	-0,62%	2 328 876	-0,49%	2 317 358	0,00%	2 317 358	0,00%	2 317 358
Allocations compensatrices	10 851 486	0,00%	10 851 486	0,00%	10 851 486	0,00%	10 851 486	0,00%	10 851 486	0,00%	10 851 486
Autres		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	34 879	-23,89%	26 546	61,02%	42 744
Fiscalité reversée	13 194 992	0,00%	13 194 992	-0,11%	13 180 362	0,18%	13 203 723	-0,06%	13 195 390	0,12%	13 211 588
Produit fiscal net	325 547	-242,97%	-465 419	-177,30%	359 763	14,52%	411 993	19,95%	494 194	336,79%	2 158 601
TEOM											
	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016
Bases TEOM	15 091 073	2,24%	15 428 978	6,62%	16 449 762	4,69%	17 220 944	2,07%	17 576 816	2,22%	17 966 772
Taux moyen TEOM	11,92%	0,42%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%
Produit TEOM	1 798 856	2,67%	1 846 849	6,62%	1 969 037	4,69%	2 061 347	2,07%	2 103 945	2,22%	2 150 623
Total fiscalité perçue	2 124 403		1 381 430		2 328 800		2 473 340		2 598 139		4 309 223

Sur la période 2012-2 016, les bases fiscales sont dynamiques (+10% sur la TH, +18% sur la TFB, +16,5% sur la TEOM, +8% sur la CFE) ;

Les taux d'imposition sont restés constants et ce n'est qu'en 2 016 que le foncier bâti dont la base est à la fois la plus élevée et la plus dynamique, a été imposée au taux de 3%.

Cela a permis à la collectivité de gagner 1 M€ de plus de fiscalité directe dans un contexte où la fiscalité reversée constituée du FNGIR (2,3 M€) et des attributions de compensation (10,8 M€), est très élevée, la conduisant à percevoir un produit net variant entre 1,4 M€ en 2 013 et 1,8 M€ en 2 015, inférieur au produit de TEOM qui lui n'est pas reversé; Aussi, jusqu'en 2 015, la collectivité se trouve dans la situation paradoxale où abstraction faite de la TEOM, elle reverse la quasi-totalité de la fiscalité qu'elle collecte.

La DGF constitue le poste principal des dotations-participations et ressort ainsi :

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Dotation d'intercommunalité	2 030 360	864 818	854 432	708 967	531 650
Dotation de compensation	464 040	1 831 104	1 811 216	1 771 687	1 737 404
Total DGF	2 494 400	2 695 922	2 665 648	2 480 654	2 269 054

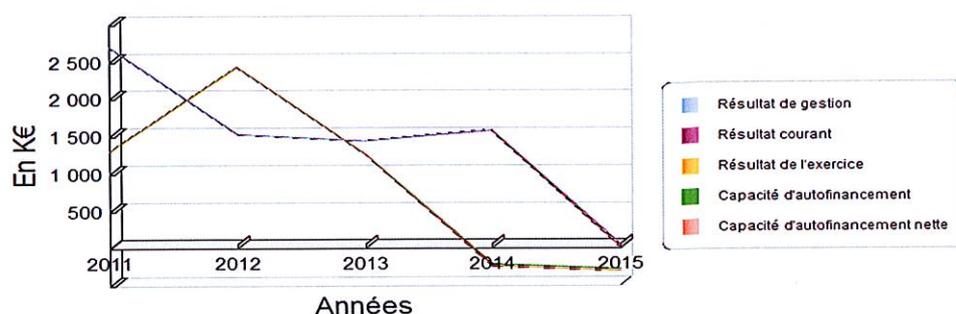
La dotation de base se replie en 2015 compte tenu du fort recul du CIF (53% en 2013- 18% en 2015) au regard du niveau des AC qui traduit une faible intégration communautaire ; La situation devrait encore se détériorer, la principale commune membre ayant augmenté sa fiscalité directe de plus de 16%. La DGF subit en outre la réfaction de la participation à l'effort de redressement des finances publiques (-20 k€ en 2 014 ; -117 k€ en 2015).

Dans le même temps, **les dépenses augmentent** de manière importante (+212%), et en particulier en 2 013 (+168,23 % par rapport à 2 014) lors du transfert de la compétence de gestion des déchets et en 2 015 (+16,45 % par rapport à 2 014) au transfert des agents du CIASS (compétence sociale).

	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015
Charges de personnel	38 691	220,79	124 116	-0,02	124 093	278,50	469 695	288,92	1 826 719
Charges à caractère général	62 456	20518,39%	190 605	148197,58%	3 015 319	1122,09%	3 353 664	-85,38%	3 325 030
Autres charges de gestion courante	48 813	51,65	74 022	-5,37	70 046	69,06	118 418	36,45	161 583
Contributions obligatoires	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Participations	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Subventions	0	0,00	1 203 000	-11,89	1 060 000	-2,83	1 030 000	-94,21	59 602
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Dépenses réelles de fonctionnement	149 959	961,45%	1 591 743	168,23%	4 269 458	16,45%	4 971 777	8,07%	5 372 934

Compte tenu de la progression plus rapide des dépenses, la collectivité est victime d'un effet de ciseaux et enregistrent une dégradation de ses résultats avec une CAF négative dès 2014 (-204 k€) dont la tendance se confirme en 2 015 (-266 k€).

Postes	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015
Résultat de gestion	2 715 068,98	-43,37	1 537 534,26	-5,86	1 447 412,96	10,79	1 603 621,79	-96,68	53 301,00
Résultat courant	2 715 068,98	-43,37	1 537 534,26	-5,94	1 446 275,16	9,33	1 581 178,59	-98,75	19 767,00
Résultat de l'exercice	1 316 104,98	85,17	2 437 093,26	-47,88	1 270 307,16	++++	-226 960,56	32,04	-299 668,81
Capacité d'autofinancement	1 316 104,98	85,17	2 437 093,26	-47,83	1 271 444,96	++++	-204 517,36	30,13	-266 134,81
Remb. capital des emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capacité d'autofinancement nette	1 316 104,98	85,17	2 437 093,26	-47,83	1 271 444,96	++++	-204 517,36	30,13	-266 134,81



En 2 015, la collectivité mobilise un prêt de 1,6 M€ à des conditions douces (taux d'intérêt de 1,60%).

Le fonds de roulement progresse de 1,4 M€ en 2 014 à 2,6 M€ en 2 015.

Postes	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015
Capacité d'autofinancement nette	1 316 104,98	85,17	2 437 093,26	-47,83	1 271 444,96	++++	-204 517,36	30,13	-266 134,81
Recette réelles d'investissement	0,00	0,00	64 221,11	131,85	148 893,45	713,33	1 210 987,76	-75,16	300 771,08
Dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	43 719,19	+++	1 184 069,31	-25,97	876 527,75	-49,32	444 200,25
Besoin (-) ou capacité (+) de financement	1 316 104,98	86,73	2 457 595,18	-90,39	236 269,10	-45,00	129 942,65	-415,19	-409 563,98
Emprunts mobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
Variation du fonds de roulement	1 316 104,98	86,73	2 457 595,18	-90,39	236 269,10	-45,00	129 942,65	816,12	1 190 436,02

III – LA SITUATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2 016

Afin de faire face à la dégradation de sa situation financière, le conseil communautaire a instauré une taxe sur le foncier bâti à hauteur de 3% qui permet d'augmenter le produit fiscal de 1 M€. En outre, le travail fourni par les enquêteurs fiscaux de la CCDS a permis de percevoir une recette supplémentaire au titre de la CFE pour un montant de 1,7 M€.

La situation provisoire de l'exercice fait apparaître les résultats suivants :

	CA 2 016 provisoire
Section de fonctionnement	
Recettes réelles	21 598 213
Dépenses réelles	19 382 673
Résultat	2 215 540
Résultat reporté	609 329
Résultat de fonctionnement	2 824 869
Section d'investissement	
Recettes réelles	213 959
Dépenses réelles	968 354
Solde	- 754 395
Résultat reporté	1 997 116
Excédent capitalisé	4 699
Résultat d'investissement	1 247 421
Total recettes réelles	21 812 173
Total dépenses réelles	20 351 027
Variation du fonds de roulement	1 461 145
Fonds de roulement initial	2 611 144
Fonds de roulement final	4 072 290

La CAF qui avait été prévue au BP 2016 pour 300 K€ se redresse fortement à 2,2 M€.

Le ratio de désendettement³ est excellent (0,59 années) même après correction de la fiscalité exceptionnelle (2,3 années – 4,24 années en moyenne en 2 013 pour les groupements à fiscalité propre⁴).

La section d'investissement devrait enregistrer un très faible taux de consommation des crédits budgétaires, compte tenu notamment des difficultés rencontrées sur la maîtrise de l'assiette foncière des opérations de gestion des déchets.

En définitive au cours de l'exercice, la situation financière de la CCDS s'est nettement améliorée.

IV – LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2 016

La CCDS a su contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants des communes membres par la mise en œuvre d'actions de proximité et de coordination à travers sa politique environnementale, économique et sociale.

L'ensemble du territoire de la CCDS a été desservi par le service de collecte des déchets ménagers et des encombrants à l'exception de la commune de Saint-Elie. Des campagnes de dotations de poubelles ont été menées tout au long de l'année 2016 et devront se poursuivre en 2017.

Plusieurs campagnes de sensibilisation et de communication à la gestion et à la prévention des déchets auprès des particuliers et des professionnels ont été déployées en 2016 :

- Réalisation des objectifs du plan de relance (installation des bornes - collecte sélective)
- Transfert des déchets vers les Maringuoins
- Actions de sensibilisations sur la gestion des déchets : animations scolaires, mayouri, village

Autres actions réalisées :

- Pré-diagnostic de la consommation énergétique sur la commune d'Iracoubo
- Réalisation des études de conception des opérations quai de transfert et déchetteries pour les communes de Sinnamary et Iracoubo,
- Mise en œuvre des nouveaux marchés de collecte des ordures ménagères avec augmentation des fréquences de collecte pour Iracoubo et élargissement des services de collecte aux écarts de Kourou
- Diagnostic assainissement et étude de conformité SPANC,
- Dotation de matériels de pré-collecte (729 poubelles commandées)
- CCDS : Structure porteuse du programme LEADER
- Service des aides à domicile auprès des personnes âgées et optimisation des délais de traitement des dossiers d'aide sociale
- Participation au Forum des métiers du domaine sanitaire et social et au salon du tourisme en Guyane
- Actions partenariales avec le PLIE et la CCIG sur le territoire des savanes

Projet en attente de financement : la Maison de la production locale

NB : Saint-Elie : Lancement du marché de collecte du tri sélectif en 2017

V – LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT

La CCDS a contracté un prêt à taux fixe auprès de l'AFD de 1,6 M€⁵ en 2 015 dont le capital restant dû ressort à 1 550 K€ au 31/12/2016.

Lors de la contractualisation de ce prêt, la CCDS s'est engagée à poursuivre les efforts de consolidation de sa situation financière sur la période 2015-2018 et à atteindre, à cette fin, les objectifs et les ratios financiers suivants :

- Atteindre un taux d'épargne brute à 2.9% pour 2 016
- Revenir à une épargne nette positive à partir de 2 016
- Poursuivre les efforts en matière d'investissement.

³ Encours de dette / CAF

⁴ Rapport d'information n° 95 (2014-2015) du Sénat : L'évolution des finances locales à l'horizon 2017 (Annexe I)

⁵ noté 1A dans la charte Gissler

Au vu des résultats de l'exercice 2016, les objectifs ont été respectés :

Ratios	Exigences AFD	CCDS 2015	CCDS 2016
Taux Epargne Brute	2.9%	- 0,001%	10.55%
Epargne Nette positive	>0	-0,3 M€	2,3 M€

Compte tenu du niveau du fonds de roulement 2016 et du programme d'investissement déjà inscrit au budget, il n'est pas prévu d'emprunter en 2017.

La dette devrait donc se replier du montant des remboursements de capital et atteindre 1 451 K€ à la fin de l'exercice 2017.

VI – LA SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

En matière de Ressources Humaines, la CCDS poursuivra en 2017 sa politique ambitieuse en faveur des services publics et des agents intercommunaux tout en assurant, comme au cours des exercices précédents, la maîtrise de l'évolution de ses dépenses.

Il convient de rappeler que la CCDS emploie près de 45 agents permanents en 2016, dont 13 contractuels. 44% de ses effectifs évoluent dans le domaine administratif, 32% dans le social et 24% dans la direction de l'environnement pour un budget de 2 007 923.64€ soit une augmentation de 9.91% par rapport à l'exercice 2015.

Cette augmentation tient compte des régularisations de carrières pour 145 000€, l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et l'effet de mesures nationales au profit de personnels les plus modestes. Les primes représentent une enveloppe de 91 858.99€ dont 20 734.17€ pour la NBI et 71 124.82€ pour les autres indemnités soit une augmentation de 42% par rapport à 2015.

Parmi les recrutements effectués en 2016 certains postes ont été essentiellement financés :

- 3 ambassadeurs du tri (ECO-EMBALLAGE) pour une durée de 2 mois
- 1 ingénieur spécialisé dans la collecte sélective (ADEME) pour une durée de 9 mois
- 1 ingénieur spécialisé dans l'énergie (ADEME) pour une durée de 3 ans
- 1 agent – statut travailleur handicapé
- 1 chargé de mission – cabinet pour une durée de 6 mois

CCDS	2015	2016	2017
Effectif	39	45	47
Masse salariale	1 826 719.25€	2 007 923.64€	2M€
NBI	20 678.58€	20 734.17€	
Autres indemnités	49 897.81€	71 124.83e	

LES ORIENTATIONS DE L'EXERCICE 2017

S'agissant des recettes, il est prévu de maintenir la pression fiscale au niveau actuel tout en poursuivant le lissage de la TEOM. En se fondant sur le taux d'évolution moyen des quatre dernières années, il est escompté un produit fiscal de 14,9 M€ contre 14,2 M€ en 2016.

	Bases 2016	% evol (1)	Bases 2 017	Taux 2 017	Produit 2 017
Taxe d'habitation (TH)	14 790 000	2,45%	15 151 896	12,28%	1 860 653
Taxe foncier bâti (TFB)	38 946 000	4,38%	40 651 380	3,00%	1 219 541
Taxe foncier non bâti (TFNB)	397 100	2,85%	408 412	3,46%	14 131
Cont. Fonc. Des entrep. (CFE)	37 070 000	1,88%	37 765 465	24,56%	9 275 198
Bases TEOM	17 966 772	16,45%	20 921 988	11,97%	2 504 362
Produit fiscal	14 253 346	4,35%			14 873 886

(1) taux d'évolution moyen des 4 dernières années

La DGF devrait encore se replier du fait non seulement de la participation à l'effort de redressement des finances publiques mais également en raison de la baisse du CIF lié à la croissance de la pression fiscale dans certaines communes membres, et ce dépit de la mise en place de l'imposition à la taxe sur le foncier bâti.

Pour ce qui concerne les dépenses, il est prévu :

- une croissance des charges à caractère général de 8,3% par rapport aux dépenses 2 016 notamment en raison de la mise en place de la collecte et du tri sélectif,
- une stagnation des charges de personnel en dépit de la progression du point d'indice en février (+0,6%), de l'effet GVT, et du recrutement d'un directeur du développement territorial et d'un informaticien à temps partiel; La stagnation du chapitre résulte de l'intégration de régularisations de charges en 2 016 (145 K€) qui ne seront pas reconduites. La CCDS continue à porter une politique ambitieuse en matière de ressources humaines, en maintenant les efforts qui sont les siens par exemple en matière de formation notamment dans la préparation de concours et examens professionnels, d'hygiène et de sécurité, d'action sociale.
- une baisse des attributions de compensation compte tenu du transfert de la partie obligatoire de la compétence « tourisme » comme suit :

Attribution de compensation			
	Actuelle	Transfert tourisme	AC 2017
Iracoubo	139 621	- 91 989	47 632
Kourou	6 341 948	- 144 766	6 197 182
Saint-Elie	621 072	- 35 750	585 322
Sinnamary	3 748 845	- 95 963	3 652 882
Total	10 851 486	- 368 468	10 483 018

L'AC 2 017 est toutefois subordonnée à la CLET et à la décision du CC

- Des charges de gestion courante :
 - o + 0% par rapport aux réalisations 2 016
 - o Des subventions
 - 368 K€ de subventions à l'Epic créé pour la gestion de la compétence tourisme,
 - 53 K€ de subvention complémentaire à l'Epic⁶ (cf rapport Ricochin)
 - 40 K€ pour le sport,
 - 50 K€ pour la culture,
- Les charges financières devraient augmenter de 51% par rapport en 2016 selon le tableau d'amortissement du prêt en cours
- Une diminution des charges exceptionnelles à hauteur de 80% serait envisagée en 2017

Pour ce qui concerne la section d'investissement, l'exercice devrait voir le démarrage du PPI. En définitive, par grandes masses, le budget 2 017 devrait se présenter ainsi :

⁶ cf rapport Ricochin

	Montant
Fonctionnement	
Recettes	
Dotations	3 000 000
Fiscalité directe	14 873 886
Autres fiscalité	3 200 000
Produits d'exploitation	
Total recettes	21 073 886
Dépenses	
Charges à caractère général	3 900 000
Charges de personnel	2 000 000
Attributions de compensation	10 483 018
Autres reversement de fiscalites	2 360 102
Subvention Epic	421 468
Autres charges de gestion courante	407 000
Charges financières	24 417
Total dépenses	19 596 005
Capacité d'autofinancement (CAF)	1 477 880
Investissement	
Remboursement du capital de la dette	99 663
CAF nette	1 378 217
Recettes d'investissement	2 963 257
FCTVA	1 057 927
Total recettes d'investissement	4 021 184
Dotation EPIC	128 000
Autres dépenses d'investissement+RAR	9 271 401
Total dépenses d'investissement	9 399 401
Besoin de financement (si -)	- 4 000 000
Mobilisation d'emprunt	
Variation du fonds de roulement	- 4 000 000
Fonds de roulement initial provisoire	4 000 000
Fonds de roulement final	0
Encours de dette	1 501 128
Ratio de désendettement (en années)	1,02

LES ORIENTATIONS SECTORIELLES 2017

LES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Gestion des déchets

La CCDS exerce depuis le 1er Janvier 2013 la compétence « Collecte et traitement des déchets ». Les marchés de collecte renouvelés durant l'année 2015, ont pris effet à compter du 1er trimestre 2016 avec pour objectif l'harmonisation et l'optimisation des prestations conformément à la validation d'un scénario d'optimisation des coûts de collecte 2016-2020. Afin d'accompagner l'amélioration de la qualité des prestations, des campagnes de dotation de matériels de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés ont été menées au cours de l'année 2016 et devront se poursuivre en 2017 sur l'ensemble du territoire communautaire. Enfin, une attention particulière a été portée au déploiement de la collecte sélective des emballages et du verre dont le lancement effectif du dispositif devrait être effectif à compter de février 2017.

S'agissant du traitement des déchets ménagers, le transfert des déchets ménagers s'organise depuis le 1er janvier 2016 vers le site de stockage des Maringouins. A noter néanmoins que la recherche et la qualification d'une nouvelle Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) est actuellement en cours. L'aboutissement de cette démarche est prévue pour la période 2016-2018. Enfin, il est à noter des retards enregistrés dans la réalisation des projets structurants en raison notamment des difficultés rencontrées dans la maîtrise foncière.

Par conséquent, les objectifs pour l'année 2017 correspondent :

- à la poursuite de l'effort d'optimisation,
- à l'amélioration de la qualité des prestations,
- à l'élargissement des services proposés (collectes sélectives verre, emballages, DEEE, valorisation organique des déchets verts...)
- à l'étude d'un site de stockage sur le territoire de la CCDS avec opportunité d'une valorisation énergétique des déchets
- et à la recherche de d'autres sources de financement du service dont l'instauration de la redevance spéciale.

D'un point de vue structurel, la mise en œuvre des infrastructures prévues en 2016 (réseau de déchetteries, quai de transfert, réhabilitation des décharges de Saint-Elie et Pariacabo, étude de valorisation organique en vue d'une création de plateforme de compostage, suivi post-réhabilitation des décharges) devrait se poursuivre à échéance 2018.

En vue de conforter ces actions, un programme de sensibilisation et de communication à la gestion et à la prévention des déchets auprès des particuliers et des professionnels devrait se déployer en 2017.

Enfin, dans une dynamique de réduction, valorisation des déchets, il s'agira de décliner sur l'ensemble du territoire communautaire, des opérations de prévention, réduction des déchets (compostage domestique, stop pub, couche lavable...) en accord avec les financements du contrat d'objectif (CODOM) signé en 2016.

2. Assainissement non collectif

Par délibération du 6 décembre 2014 (n°108-CC/2014/CCDS), a été défini comme un enjeu communautaire de la Communauté des Communes des Savanes **l'assainissement non collectif**.

Dès lors, au 1er juillet 2015, a été actée par décision communautaire du 23 juillet 2015 (n°41/CC/2015/CCDS), la création du SPANC (service public d'assainissement non collectif) intercommunal.

En 2016, le SPANC a été limité à la réalisation des missions de contrôles et de diagnostics d'installation via un prestataire de service. Le coût du service a été de 13 500€ pour l'année 2016.

Les orientations pour l'année 2017 sont :

- De constituer un budget annexe M49
- De voter une tarification sur la base des missions obligatoires afin d'équilibrer le service d'ici 2019
- De poursuivre la réalisation de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint-Elie et la réalisation du schéma de la commune de Saint-Elie

Dès lors, durant cette période, ce budget sera subventionné en 2017 et 2018 par le budget principal pour un montant annuel de 15 000€.

Enfin, le service aura à charge de poursuivre la bonne réalisation des missions obligatoires puis au fil du fonctionnement d'étendre ses services aux missions non obligatoires.

Aussi, au vu du transfert intégral de la compétence « assainissement, eau potable, eau pluviale » à l'horizon 2020, il convient d'ores et déjà de préparer le transfert de cette compétence par la réalisation d'un schéma intercommunal d'assainissement, d'eau potable et pluviale. La finalité étant d'avoir une évaluation précise de cette compétence (coût, prospective par commune, optimisation...) et ainsi préparer son transfert.

En outre, des subventions seront mobilisées via la convention de partenariat signée en 2016 avec l'office de l'eau, afin de soutenir la mise en œuvre du SPANC et la réalisation des différents schémas dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable.

3. Gestion de l'énergie

Par délibération du 6 décembre 2014 (n°108-CC/2014/CCDS), a été définie comme un enjeu communautaire de la Communauté des Communes des Savanes **l'énergie**.

Dès lors, l'année 2016 a été marquée par le recrutement d'un chargé de mission « conseiller en énergie partagé ».

Ainsi, des actions ont été entamées auprès des communes membres afin de proposer un conseil dans la maîtrise de l'énergie. Un pré-diagnostic a été constitué pour la commune d'Iracoubo.

S'agissant de l'année 2017, les actions devront se poursuivre sur chacune des communes.
Pour ce faire, il s'agira :

- D'inciter à la mise en place de démarches en lien avec la maîtrise de l'énergie
- De réaliser un pré-diagnostic énergétique global du patrimoine communal et intercommunal et d'identifier les principaux enjeux énergétiques des communes et CCDS
- De proposer de préconisations MDE hiérarchisées pour réduire les consommations

A terme, la CCDS disposera des éléments suffisants et réalisera son schéma d'implantation d'équipements d'éclairage public utilisant les énergies renouvelables conformément à l'intérêt communautaire;

La période 2016-2018 devrait ensuite permettre le soutien aux projets et promotion énergies renouvelables auprès des particuliers.

LES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION DES SERVICES AUX POPULATIONS

1. Compétence sociale

Dans un souci de définir une politique sociale structurée, cohérente et qui réponde aux besoins et aux attentes de la population, il est nécessaire d'identifier les problématiques et les spécificités existantes sur le territoire des Savanes.

Pour ce faire, la CCDS propose que cette année soit consacrée à la réalisation d'un diagnostic social qui aura vocation à identifier et à prioriser les problématiques du territoire des Savanes. L'ABS intercommunal se révèle donc être une véritable opportunité de réfléchir à une stratégie de développement social intégrée au niveau intercommunal en mobilisant plusieurs champs structurants et facteurs de cohésion sociale.

ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	OBSERVATIONS	COUT PREVISIONNEL
Diagnostic Social sur le territoire des Savanes (Analyse des besoins sociaux et schéma directeur)	1ere phase : <u>Etat des lieux du tissu social du territoire des Savanes.</u> Durée d'environ 6 mois. Etape 1 : Etat des connaissances et enjeux stratégiques Etape 2 : Etude de terrain et photographie de la dynamique sociale de la CCDS	<u>Objectifs spécifiques :</u> - Evaluer et mesurer les problématiques sociales du territoire de la CCDS - Mesurer le taux d'activité professionnelle des habitants de la CCDS - Qualifier le poids des différents secteurs économiques (primaire, secondaire, tertiaire) - Mesurer le poids de l'économie informelle et de l'économie grise - Mesurer la dynamique populationnelle	24 000 euros
	2 ^{ème} phase : <u>Préconisation d'actions</u> (à mettre en œuvre jusqu'en 2022) Durée d'environ 2 mois. Etape 1 : Analyse du diagnostic social de la CCDS Etape 2 : Scenarii prospectifs Etape 3 : séminaire politiques sociales	<u>Objectifs spécifiques :</u> - Identifier, à partir des matériaux récoltés lors de la phase 1, les problématiques sociales prioritaires - Identifier les populations en situation de grande fragilité - Qualifier la dynamique économique actuellement à l'œuvre - Qualifier l'évolution démographique à l'horizon 2022 - Identifier les actions sociales concrètes à mener pour favoriser le vivre-ensemble - Construire 2 scenarii sur les perspectives sociales en 2022 (aucune action, actions suivies). - Développer une culture politique de l'action sociale au sein de la CCDS	
	Restitution prévisionnelle au Conseil Communautaire : courant novembre-début décembre 2017		

Dispositif des Aides Facultatives	Durant l'année 2017	En 2016, l'enveloppe prévue était de 375 000€ dont 75 000€ en fonds propres de la CCDS et 300 000€ en demande de subvention faite auprès de la CTG. A ce jour, le dossier est en cours de traitement. Pour 2017, il est proposé de réduire la part de la CCDS de 45 000€. Soit une enveloppe d'un montant de 30 000€ au lieu de 75 000€.	30 000 euros
ACTIONS			
Ateliers de gestion du budget familial	Février 2017 (date exacte à définir)	Action mise en œuvre dans le cadre du stage de Mme Aurélie FAIRIER, étudiante en 2 ^{ème} année de CESF (conseillère économie sociale et familiale)	2000euros
Acquisition de toilettes hygiéniques pour les personnes âgées	Période de 3 ans		4800 euros
DIVERS			
Production d'outils de communication		Le service social souhaite, pour 2017, communiquer sur les missions et actions réalisées.	2 000€
Fournitures et équipements		-fournitures de travail pour les aides à domicile : gants - fournitures bureautiques (antennes de Sinnamary et Iracoubo)	4 000€
Frais de déplacement		Déplacement du directeur des services à la population et d'un responsable d'antenne au congrès national de l'UNCCAS qui se déroulera les 17 et 18 octobre 2017 au centre des Congrès de Reims. (Hébergement, autres déplacements, restauration non inclus. A voir ultérieurement)	3 600 euros (billets d'avion)
Acquisition logiciel social	1er semestre 2017	Le logiciel social, est un véritable outil de référence pour le pilotage des actions et des dispositifs sociaux, de la prise en charge des opérations courantes à la production d'indicateurs d'activité. En effet, il permettra de gérer l'ensemble des activités mises en œuvre par le service social : aide sociale légale, dispositif de solidarité (aides facultatives...), accueil, suivi et accompagnement social des bénéficiaires, activité de domiciliation, service d'aide à domicile, gestion des animations sociales.	21 000 euros
BUDGET PREVISIONNEL 2017			92 400 euros

2. Compétence Habitat

Observatoire de l'habitat : un outil partenarial de partage de données qui poursuit un objectif de connaissance et d'analyse dans le domaine de l'habitat

Programme Local de l'Habitat :

- Art L 302-1 à L 302-4-1 du code de la construction et de l'habitat.
- PLH : document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat.
- Elaboration d'un PLH est obligatoire pour :
 - Les métropoles ;
 - Les communautés urbaines ;
 - Les communautés d'agglomération ;
 - Les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (la CCDS se compose de 31 147 habitants dont 25 971 habitants pour la commune de Kourou)

ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	OBSERVATIONS	COUT PREVISIONNEL	
			2017	2018
Mise en place de l'Observatoire de l'Habitat sur le territoire des Savanes	2trimestre 2017	Etablir une convention avec l'AUDEG (missions de l'agence définies par l'art L. 1322-6 du code de l'urbanisme) Elaboration de supports de communication permettant la vulgarisation des données pour tout Public	10 000 euros	
Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)	Courant 2 nd semestre 2017-2018	Voir avec l'AUDEG pour un accompagnement et élaboration	80 000 euros	80 000euros
Dispositif d'aide à l'amélioration des logements occupés par des personnes défavorisées	Durant l'année 2017	Elaboration d'un règlement interne d'attribution de ces aides par la CCDS (critères, modalités,...) (réalisation durant le 1 ^{er} trimestre 2017)	15 000euros	
BUDGET PREVISIONNEL 2017			105 000 euros	

3. Compétence Culture

La diversité et le dynamisme de la vie associative d'un territoire représentent une richesse locale et participent ainsi au développement touristique, éducatif, sportif, culturel et social.

Aussi dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Des Savanes souhaite poursuivre son soutien à des projets de dimension intercommunale destinés à animer, dynamiser et renforcer l'attractivité de son territoire rural.

Cependant, l'enveloppe prévue à cet effet sera diminuée en 2017, au profit d'actions réalisées par la CCDS, en collaboration avec les communes membres et d'autres acteurs (associations du territoire, partenaires institutionnels et les administrés).

PROJETS	CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	OBSERVATIONS	BUDGET PREVISIONNEL
A la découverte de la Faune et flore du territoire des Savanes	2 ^{ème} trimestre 2017 (courant avril, sur 2 journées)	Public cible du projet : les écoles élémentaires des communes membres de la CCDS. Programme (sera revu) : visite du site de Petit-Saut, des ateliers sur la découverte de la faune et la flore. Le projet sera réalisé en partenariat avec l'association ADSPS (Découverte Scientifique de Petit-Saut). Cette association est à l'origine de « La Fête de la Nature ». (Partenaires qui seront sollicités : DAC, IRD, CNRS,)	10 000€
Concours de la photographie	2 ^{ème} trimestre 2017 (courant juin 2017) Sur 1 journée La date de réalisation de l'action est susceptible d'être reportée au dernier trimestre 2017. Cela dépendra de la date de construction de l'appareil.	Public cible : scolaire. La présentation du « bac à sable » se fera au sein de la Maison de la Découverte	7 000€
Concours du COUAC D'OR	3 ^{ème} trimestre 2017 (fin août- courant septembre 2017) 1 journée	Date à définir. Public cible : producteurs de couac sur le territoire des Savanes. L'intitulé de la manifestation est à revoir. Lors de cette manifestation, 3 prix seront remis aux lauréats : 1 ^{er} prix : 1 000€ 2 ^{ème} prix : 500€ 3 ^{ème} prix : 300€ (Partenaires qui seront sollicités : DAC, DJSCS...)	1 800€
Concours du Bouillon d'AWARA des savanes		1 ^{er} prix : 1 000€ 2 ^{ème} prix : 500€ 3 ^{ème} prix : 300€	1 800€
Concours de pimentade de BŒUF	Concept fête du Boeuf Prix : 1800€ Autres : 1200€	1 ^{er} prix : 1 000€ 2 ^{ème} prix : 500€ 3 ^{ème} prix : 300€	3 000€
Concours du DOKO TAMBOUYEN	Concept soirée gradé Prix : 1800€ Autres : 1200€	1 ^{er} prix : 1 000€ 2 ^{ème} prix : 500€ 3 ^{ème} prix : 300€	3 000€
Fête de la science	4 ^{ème} trimestre 2017 (octobre- novembre 2017) Sur une semaine	Public Cible : tout public. Visites de sites pour les scolaires du territoire des Savanes (lieux à définir) Organisation d'un forum (stands d'animation, conférences...) Partenaires sollicités : (Partenaires qui seront sollicités : DAC, CTG)	6 000€
Subvention aux associations	Durant l'année 2017		50 000€

Achat d'équipements logistiques	1 ^{er} trimestre 2017	Chapiteaux, tentes	25 000€
DIVERS			
Production d'outils de communication	Durant l'année 2017		5 000€
BUDGET PREVISIONNEL 2017			112 600€

4. Compétence Sportive

Dans le cadre de sa politique sportive, la CCDS souhaite impulser des actions de proximité et d'animation :

PROJETS	CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	OBSERVATIONS	BUDGET PREVISIONNEL
Coupe des Savanes	2 ^{ème} trimestre 2017 (juin)	Calendrier à définir avec la ligue de Football de Guyane lors d'une commission Sport. Prévoir une commission en Février 2017	8000 euros
Marathon de la CCDS « cœur des savanes »	3 ^{ème} trimestre 2017 (courant octobre)	Circuit : Iracoubo-Sinnamary-Kourou	10 000 euros
Le grand prix des savanes	3 ^{ème} trimestre 2017	VCK	33 083 euros
Subvention aux associations	Durant l'année 2017		20 000 euros
DIVERS			
Production d'outils de communication			4 000 euros
BUDGET PREVISIONNEL 2017			75 083 euros

LES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La CCDS s'inscrit dans une démarche cohérente et complémentaire aux autres compétences exercées en mettant l'accent sur le développement du territoire des savanes. La première priorité serait la mise en œuvre d'un schéma directeur dans le domaine économique, touristique et aménagement du territoire afin qu'un projet commun d'intérêt communautaire puisse ressortir et créer un lien entre les compétences exercées.

Les missions de la direction du développement du territoire se déclinent en 3 volets :

1. Planification et aménagement du territoire

En plus du schéma directeur, l'année 2017 consistera à amorcer des projets phares d'aménagement sur le territoire comme la signalétique territoriale, les ZAC et le foncier et d'autre part à finaliser les actions en cours comme l'aménagement des berges et des sites touristiques et l'étude de mise en réseaux des zones dites zones blanches.

En termes de mobiliers et d'équipements urbains, la CCDS en partenariat avec la CTG participera à l'aménagement de son territoire en installant des candélabres solaires dans la commune de Saint-Elie et les pénétrantes des autres communes pour un budget de 800 000€.

2. Développement économique et touristique

En matière de développement économique, la CCDS poursuivra les projets en cours de même que les actions partenariales avec les chambres consulaires et les organismes d'insertion. Elle participera également aux projets axés sur la pêche (Sinnamary, Iracoubo et Kourou) et financera une trentaine de machines à glace personnalisée pour une valeur de 15 000€ l'unité. Au vu des dispositions prévues par la loi Notré relatives au transfert de la compétence des zones d'activités portuaires aux EPCI, la CCDS procédera à un diagnostic du territoire permettant d'évaluer les enjeux financiers et économiques.

Le transfert de la compétence touristique des communes vers la CCDS concernera la partie obligatoire soit l'animation et la promotion touristique. Ce transfert sera financé par une réduction des attributions de compensation des communes membres pour le financement de l'office intercommunal du tourisme. Dans la période de transition, il est proposé de conclure des conventions de gestion avec les communes membres pour une durée de 6 mois à 12 mois. Il convient dès lors de mesurer l'opportunité ou pas de créer un EPIC pour la gestion de la partie non commerciale de la compétence.

3. Programme LEADER

Le Programme LEADER est une initiative européenne qui vise à soutenir les porteurs de projets des territoires ruraux. Il existe depuis 1991, mais a été programmé pour la première fois sur le territoire de la CCDS entre 2007 et 2013. Cette programmation a été portée par le Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG). Les résultats de ce dispositif sur cette période témoignent de la capacité du territoire à mettre en œuvre ce type de programme, mais aussi de nouveaux défis à relever.

En ce sens, au regard du diagnostic territorial établi par le comité de pilotage du groupe d'action locale des savanes sur la stratégie de développement de l'économie rurale, la Communauté de Communes des Savanes a vu, une formidable opportunité de se positionner auprès de la Collectivité Territoriale de Guyane, comme structure porteuse de la nouvelle génération de LEADER 2014-2020.

Cette candidature, intitulée « Les Savanes une terre de liens et de patrimoines à valoriser » a été retenue par le comité de sélection, de la CTG, en date du 20 juin 2016, sur la base de trois enjeux territoriaux pour les Savanes. Le premier défi, est de créer de la vie et du lien entre les communautés ; le deuxième, vise à mettre en place une réelle dynamique touristique autour des patrimoines ruraux ; le troisième, enfin, serait de soutenir l'accompagnement des filières traditionnelles et informelles pour favoriser le développement endogène du territoire.

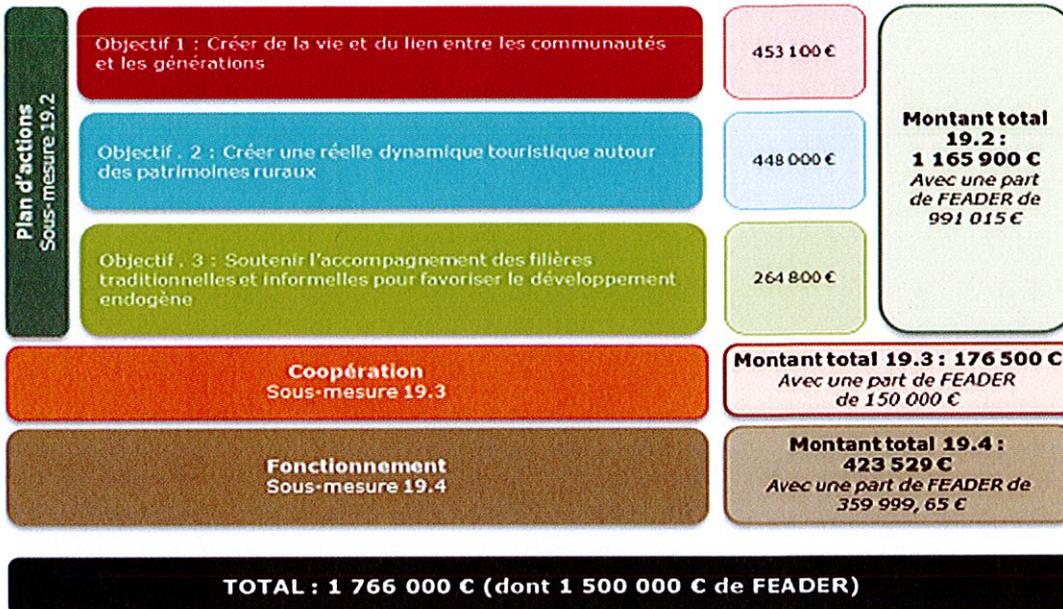
Au travers de ces enjeux, la CCDS a défini les 7 fiches-actions suivantes :

FICHES-ACTIONS	Montant prévus par fiche-action
1. Valoriser et transmettre les savoirs, la culture et les patrimoines des Savanes ;	223 600 €
2. Soutenir des dynamiques de développement pérennes dans les villages et les bourgs et créer des lieux d'échange ;	229 500 €
3. Définir une identité partagée « Savanes » et mettre en réseau les acteurs touristiques ;	236 200 €
4. Développer l'offre d'hébergement et de découverte des patrimoines ruraux	211 800 €
5. Favoriser l'organisation et la mise en réseau des acteurs des filières agricoles et artisanales ;	264 800 €
6. Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du Groupe D'Action Locale ;	176 500 €
7. Enfin, Animation et fonctionnement du GAL des Savanes.	423 600 €
TOTAL	1 766 000

Pour mener à bien, ces ambitions, la CCDS en tant que structure porteuse du Programme Leader a signé une convention avec la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et le Groupe d'Action Locale (GAL) des Savanes, pour un montant global de 1 766 000 (un million sept cent soixante-six mille euros), pour la période 2014-2020.

Cette enveloppe globale, se présente comme suit :

Répartition par sous-mesures



En ce sens, l'enveloppe initiale dédiée à la sous-mesure 19.4 animation et fonctionnement du GAL des Savanes est de 423 529 € (quatre cent vingt-trois mille cinq cent vingt-neuf euros), pour la période 2014-2020.

Aussi, pour faire face, aux dépenses relatives à l'animation et au fonctionnement du GAL des Savanes, la CCDS, en tant que structure porteuse du Programme LEADER fait appel à une première demande de subvention auprès du Pôle Aux Affaires Européennes, pour un montant total de 226 592,27 (deux cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze centimes), couvrant la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018, avec le tableau de description de la dépense ci-après :

BUDGET PREVISIONNEL DU GAL DES SAVANES							
PERIODE DU 01/09/2017 au 31/08/2018							
FONCTIONNEMENT :	2016	2017	2018	INVESTISSEMENT :	2016	2017	2018
Dépenses de rémunération Animateur-Leader	14002,2	42006	28004	Achat de véhicule Leader	0	18700	0
Dépenses de rémunération Gestionnaire-Leader	0	42006,48	28004,32	Fournitures et équipements	0	1278,6	852
Carburant	0	3000	2000	Production d'outils de communication	0	3676,8	2451
Transport collectif des membres du COPROG	0	1216,5	811				
Frais de repas des membres du COPROG	0	2256	1504	SOUS TOTAL	0	23655	3303
Location de salle de réunion	0	360	240	TOTAL	26958,4		
Frais de déplacement	0	3000	2000				
Frais de mission (restauration)	0	2049,6	1366,4				
Frais d'hébergement (métropole)	0	1622,7	1081,8				
Coût indirects (loyer, eau, électricité)	3850,51	11551,44	7700,96				
SOUS TOTAL	17852,7	109068,72	72712,48				
TOTAL	199633,87						

ANNÉE	2016	2017	2018
SOUS TOTAL	17852,7	132724,12	76015,48
TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL	226592,27		

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET			
FINANCEURS PUBLICS SOLLICITÉS	2016	2017	2018
CTG	2677,9	19908,61	11402,31
Participation Européenne : FEADER	15174,8	112815,49	64613,16
Sous TOTAL	17852,7	132724,1	76015,47
Sous-total aide publique sollicitée	226592,27		
TOTAL général = coût du projet	226592,27		

AUTRES ORIENTATIONS

Par délibération en date du 20/12/2016, le conseil communautaire a adopté un schéma de mutualisation fondé sur les problématiques soulevées par les communes et la CCDS.

Six propositions sont formulées, réparties entre les services techniques et les fonctions support :

Tourisme - Créneau de l'éco-développement - Police de l'environnement	Services financiers
Environnement - Lutte contre les nuisibles (papillons-cendre)	Ressources humaines - Formation des agents
Urbanisme - Droit des sols	Achat – groupements de commandes - Exemples de l'éclairage public et du matériel de construction

Un arbitrage des élus parmi les propositions de mutualisation est désormais nécessaire pour la mise en œuvre effective du schéma de mutualisation dans le budget 2017.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant aux orientations budgétaires 2017 de la CCDS »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le rapport de présentation ;

A la majorité des membres présents,

DÉCIDE D'ADOPTER les orientations budgétaires de la CCDS pour l'exercice 2017.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de procurations : 06
- Nombre de votants : 26
- Pour : 17 (dont 03 procurations)
- Contre :
- Abstention(s) : 09 (dont 03 procurations)



Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 09 février 2017

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET

